Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1968)
Heft: 86

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Domaine public 86

Le marché international de l'or ou les deux visages des banquiers suisses

Dans notre dernier numéro, nous avons soutenu que la réévaluation de l'or pourrait, théoriquement, être une solution élégante à la double crise qui menace, aujourd'hui, le capitalisme mondial : chômage et surproduction dans les pays industriels, famine et sous-production dans les pays du Tiers-Monde.

Mais deux difficultés immenses s'opposent à cette solution. La première, c'est l'absence d'un plan qui garantirait les pays prêteurs contre les risques de l'inflation, qui assurerait d'autre part aux pays pauvres les moyens de financer prioritairement les investissements à long terme indispensables au démarrage de leur économie. La seconde difficulté est constituée par la spéculation sur l'or et la thésaurisation de l'or qui atteint ces dernières années des proportions gigantesques. Les particuliers sont ainsi en mesure d'intervenir dans le jeu mondial au mépris de tout intérêt collectif et international. Dévaluer les monnaies par rapport à l'or, ce serait offrir à ces spéculateurs la récompense de leurs espoirs mercantiles. Il serait donc logique de mettre préalablement un terme, dans le monde entier, à la vente d'or aux amateurs de trésor. Mais si cette décision était prise, les banques suisses perdraient un fleuron de leur activité. La Suisse est en effet, comme le titrait la N.Z.Z. (21 janvier 1968) dans un article très documenté, la plaque tournante du marché de l'or.

D'où les deux visages des banques et les deux guichets de Janus.

Premier guichet. Solidarité internationale dont la Banque nationale se fait le porte-parole. Adhésion au pool de l'or. Accords de diverse nature, pour déjouer les pressions sur le dollar. Prêts à la Grande-Bretagne, etc. Un pour tous, tous pour un.

Deuxième guichet. Libre vente de l'or, sur ordre des spéculateurs du monde entier, assurée par les banques privées. Soi d'abord !

Comment donc est organisé le marché de l'or, pour la prospérité des banques suisses ?

Johannesburg, Londres, Zürich

La deuxième guerre mondiale bouleversa le marché monétaire et celui des métaux. Le retour à la normale fut, pour l'or, la réouverture du marché de Londres en 1955. Plusieurs raisons expliquent le rôle prédominant de la Grande-Bretagne. Il s'agit tout d'abord d'une tradition très britannique : depuis deux siècles au moins, Londres est la principale bourse de l'or. Une preuve assez stupéfiante est le fait que le prix de l'or en Grande-Bretagne n'a pas changé, exception faite des guerres napoléoniennes et de la première guerre mondiale, de 1700 à 1931 ! Au XVIIIe, au XIXe, au début du XXe siècle, ce fut immuablement 85 shillings l'once.

A ces traditions s'ajouta la découverte des mines d'or de Witwatersrand, près de Johannesburg. L'exploitation fut d'abord financée par des capitaux anglais. De toute façon, l'Afrique du Sud se rattache au bloc sterling. L'or africain est donc vendu à la Banque d'Angleterre. Et voilà les barres d'or concentrées à Londres ! C'est de là qu'il faut partir, car elles ne sont près de la Tamise qu'en transit. Des restrictions empêchent en effet les Anglais d'avoir accès, directement, comme particuliers, au marché de l'or. Cinq sociétés anglaises servent de courtiers agréés par la Banque d'Angleterre pour la vente et l'achat de l'or. Les opérations se font au comptant. Le prix de l'or est ajusté jour après jour. En fait, bien que soumis aux lois de l'offre et de la demande, le prix de l'or en barres ne peut varier que dans des limites étroites.

En effet, le Trésor américain s'est engagé à vendre aux autorités monétaires de l'étranger l'or à 35 dollars l'once, en toutes circonstances. Le Trésor américain prélève une commission de ¼ pour cent; ajoutez encore les frais de transport et d'assurances de New York, siège de la Federal Reserve Bank, à Londres; le prix maximum sur le marché londonien ne devrait pas excéder 35,20 dollars. Or cette règle souffrit une importante exception; dès le 25 octobre 1960, la spéculation fit monter le dollar jusqu'à plus de 40 dollars l'once. Les pays riches répondirent en créant un pool de l'or. Ils constituèrent un fonds en or de 270 millions de dollars, destiné à répondre aux demandes exceptionnelles, à soulager les réserves américaines, à préserver le dollar. Lors de la crise de novembre et décembre 1967, qui suivit la dévaluation de la livre, il fallut pourtant que les Etats membres consentent de sérieuses rallonges à leurs quotas pour résister à la spéculation.

Ainsi on découvre un curieux paradoxe. Deux pays, menacés dans leur santé monétaire (les Etats-Unis et la Grande-Bretagne), qui ont, depuis de nombreuses années, eu la sagesse de supprimer tout marché national de l'or et toute vente à leurs propres concitoyens, ces deux pays, donc, avec l'appui des banques nationales européennes, persistent stoïquement à alimenter, l'un comme fournisseur, l'autre comme intermédiaire les spéculateurs privés, qui saignent leurs réserves.

Mais l'instrument de ces spéculateurs privés, ce sont les banques suisses, au service de leur clientèle internationale.

Les trois grandes banques

En Suisse, comme dans tous les pays du monde, les billets de banque ont cours obligatoire (arrêté fédéral du 29 juin 1954). Pour obtenir de l'or, vous ne pouvez donc pas vous présenter au guichet d'une banque en exigeant qu'il soit échangé contre sa valeur métallique. En revanche, vous pouvez passer commande pour un achat d'or. La différence est essentielle. Votre ordre ne sera pas exécuté en puisant dans les réserves de la Banque nationale suisse, mais par un achat sur le marché londonien.

Le commerce de l'or est assuré d'abord par les trois grandes banques commerciales : la Société de Banque suisse, l'Union de Banques suisses, le Crédit suisse (ces 3 Suisses des temps modernes). Les connaisseurs (cf. N.Z.Z., article cité) ajoutent à la liste : la Banque Leu, à Zürich, spécialisée dans le commerce des pièces d'or, de même que la Banque Dreyfus à Bâle; la Banque Guyerzeller Zurmont à Zürich, étroitement liée à la banque londonienne Samuel Montagu, spécialisée dans le commerce de l'or; la Banque de l'Indochine à Lausanne; la Banque pour le Commerce suisse-israélien à Genève.

Pour conquérir ce marché, les banques suisses disposaient de plusieurs atouts. Tout d'abord, la totale convertibilité du franc suisse qui leur assure une large clientèle cosmopolite. C'est un atout traditionnel. Mais, plus particulièrement, joue la discrétion suisse; non pas celle des banques qui est professionnelle, mais celle des autorités. L'importation et l'exportation de l'or, le commerce de l'or, la frappe des monnaies est strictement libre. L'importation est exempte de droits de douanes, nous l'avons dit dans D.P. 85, ce qui signifie qu'aucune statistique suisse, par exemple, celle du commerce extérieur, n'enregistre les transactions. Quand la discrétion est à la fois bancaire et officielle, elle est parfaite du point de vue du client.

Ces clients, où se recrutent-ils ? Au Moyen-Orient, tout d'abord. En Asie, les marchés de l'or sont situés à Beyrouth (marché libre), Koweit (marché de transit), Hong-Kong (marché de transit), Macao (marché libre) et Bombay (marché national, exclusivement). On dit que le marché de Bombay est alimenté tout particulièrement par les banques suisses. Au second rang, l'Italie. Au troisième, l'Amérique du Sud. Et même, les banques privées suisses peuvent avoir pour clients des banques nationales qui préfèrent acheter de l'or en toute discrétion plutôt que d'apparaître sur le marché londonien ou d'exiger que les Etats-Unis puissent dans leurs réserves de Fort-Knox. Ils prennent ainsi leurs précautions, arrondissent leur magot, tout en paraissant être de loyaux partenaires internationaux. Discrétion suisse privée au service de la politique de certaines banques nationales !

Autre atout : fonctionnent, en Suisse, des fonderies spécialisées dans la réduction des barres en petites

N° 86 1er février 1968 Cinquième année
Bi-mensuel romand

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Henri Galland
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Jacques Morier-Genoud
C.-F. Pochon
Albert Tille

Le N° 87 sortira de presse le jeudi 15 février 1968